

LE VISA TOURISTE (TOURIST VISA)

Version : 18/01/2010

Ce visa vous permet de vous rendre en Inde pour des vacances, visiter des monuments, rencontrer des amis, assister à un mariage...

Il est à noter que certaines professions nécessitent l'obtention d'un visa de type « journaliste » quelque soit le motif du voyage. Les secteurs d'activité concernés sont : cinéma, télévision, audiovisuel, médias, rédaction, édition, presse, photographie, communication, publicité... (liste non exhaustive). Merci de consulter la liste de documents pour les visas journalistes.

En général, l'Ambassade de l'Inde délivre un visa valable 6 mois. Une validité de 1 an ou de 5 ans est également possible mais chaque séjour ne pourra excéder 90 jours. Veuillez noter que le visa touristique n'est ni échangeable, ni renouvelable en Inde ; de plus, chaque visite en Inde avec un visa touristique doit être espacé d'un délai de 2 mois. Une dérogation à cette règle pourra être accordée au cas par cas.

LISTE DES DOCUMENTS POUR LE VISA TOURISTE

- 1 Un passeport valide au minimum 6 mois (ou pour la période demandée, si supérieure) et ayant au moins 3 pages vierges (dont 2 face à face)
- 2 Une photocopie de la page de données du passeport
- 3 Deux photographies conformes aux spécifications en vigueur collées côte à côte sur le formulaire
- 4 Un formulaire de demande de visa rempli en ligne, daté et signé par le demandeur
- 5 En cas de demande de validité de 1 ou 5 ans :
Lettre de motivation en anglais justifiant la nécessité d'une validité supérieure à 6 mois
- 6 Si vous détenez déjà un visa touristique et souhaitez retourner en Inde avant le délai de 2 mois :
Merci de vous rendre à l'Ambassade de l'Inde aux horaires indiqués sur leur site Internet pour demander une autorisation pour une entrée ponctuelle en Inde (tarif : 25€)
- 7 Si vous êtes sur le point de déposer une demande de visa touristique et envisagez de retourner en Inde avant le délai de 2 mois :
Merci d'effectuer votre demande de visa au Centre de Demande de Visa Pour l'Inde. A votre retour, vous pourrez demander une autorisation pour une entrée ponctuelle en Inde (voir ci-dessus)
- 8 Si vous êtes sur le point de déposer une demande de visa touristique dans le cadre d'un parcours touristique régional avec plusieurs entrées en Inde (voyage organisé, croisière, excursion au Népal):
Merci d'effectuer votre demande de visa au Centre de Demande de Visa Pour l'Inde et de demander un visa double / triple entrée. Merci de joindre les documents suivants à votre demande : le formulaire "2-month Rule Exemption Request on Account of Neighbouring Tourism" ainsi que le détail de l'itinéraire du parcours touristique (billets, lettre d'un tour opérateur)
- 9 Les frais de services, les suppléments consulaires et les frais de visas

LISTE DES DOCUMENTS COMPLEMENTAIRES

Si vous envoyez votre demande de visa par courrier

- Check-list pour un dépôt par voie postale

Si un mineur est inscrit dans votre passeport (une photo requise) ou si le requérant est mineur

- Photocopie du livret de famille (pages : époux, épouse, mineur concerné)
- Photocopie d'une pièce d'identité de chaque parent
- Autorisation de voyage signée par les deux parents

Si vous détenez un passeport étranger ou un titre de voyage français

- Formulaire de référence selon votre nationalité actuelle ou antérieure
- Si résident : photocopie de la carte de séjour ou facture EDF/France Télécom (facultatif, mais recommandé)
- Documents annexes éventuels selon votre nationalité actuelle ou antérieure

Si vous détenez un passeport français en étant d'origine sri lankaise, pakistanaise, chinoise, bangladaïsi ou afghane

- Formulaire de référence selon votre origine
- Documents annexes éventuels selon votre origine

Je certifie avoir fourni un dossier complet et affirme connaître et accepter le temps de traitement minimum que nécessite ma demande de visa.

Date : _____

Signature : _____

CENTRE DE DEMANDE DE VISA POUR L'INDE

VF Services (UK) Limited, 42-44 rue de Paradis, 75010 Paris